

La Défense, le 27 avril 2022

M. Jacques CLÉMENT
Directeur des Ressources Humaines
Grande Arche paroi Sud
Parvis de La défense
92800 Puteaux

Monsieur le directeur,

L'administration, selon votre seule volonté, instaure la mise en œuvre d'un nouveau dispositif indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents techniques du pôle ministériel.

La filière administrative toute catégorie confondue est déjà impactée par ce régime indemnitaire depuis 2016. Pour Force Ouvrière, le RIFSEEP est un symbole dogmatique d'une politique d'individualisation des rémunérations et qui, pour les catégories A et B administratives a accentué les injustices de la PFR et reconduit ses travers.

Or, l'administration provoque délibérément un désavantage supplémentaire pour cette filière. En effet, les tableaux proposés par l'administration pour la présentation de la bascule ISS/RIFSEEP font état d'un gap défavorable au niveau des socles pour la majorité des groupes de fonctions et niveau de grade pour les catégories A et B administratives.

Force Ouvrière ne peut l'accepter. Quelques postes initialement « administratifs » peuvent être occupés de manière indifférenciée par un agent technique et réciproquement selon les catégories vos propositions conduiront à l'institutionnalisation d'une inégalité de traitement notamment pour les nouveaux entrants selon la filière du corps, administrative ou technique.

Il ne s'agit pas ici d'évoquer les moyennes de rémunération indemnitaire par grade et groupe de fonctions mais des minimums servis pour les agents. Appréciation partagée puisque l'administration a utilisé les socles et non les moyennes pour affecter les crédits alloués pour la convergence indemnitaire interministérielle pour les corps administratifs. Nous réitérerons par la présente la demande de convergence interministérielle pour les corps techniques.

Convergence interministérielle qui aurait été décidée par le gouvernement dans le cadre de l'égalité professionnelle et par conséquent devrait s'appliquer à tous les corps.

A l'instar de cette dernière, nous vous demandons donc une « convergence catégorielle » au sein de notre pôle ministériel qui garantisse à chacune et chacun le même montant indemnitaire minimum garanti, en alignant les montants socles IFSE sur le montant le plus élevé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire général



François DENEUX

Copie : M. Guillaume LEFORESTIER, Secrétaire général
Mme Véronique TEBOUL, Cheffe du département des relations sociales